

# MODULE DE PERFECTIONNEMENT

09 OCTOBRE 2021

Dr Jean-Pierre BAROIN et Dr Christophe SUREAU

# LES TRS EN CARDIOLOGIE

## UN CONSTAT

- 1 patient sur 3 est atteint de TRS en cardiologie.
  - Les patients SAS en cardiologie sont en général peu symptomatiques. Ils n'ont pas le plus souvent la présentation clinique caractéristique du SAS, obèse, ronfleur et somnolent.
  - 80% des SAS ne sont pas diagnostiqués
- La prise en charge des TRS améliore le pronostic des cardiopathies.
- Les centres du sommeil sont encombrés et proposent des délais incompatibles avec la prise en charge cardiologique.

*Les cardiologues sont de plus en plus concernés par l'importance des TRS en pathologie cardio-vasculaire*

## GUIDE DE BONNE PRATIQUE

### **POUR LA PRISE EN CHARGE DIAGNOSTIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET DE SUIVI, DES PATIENTS ADULTES PRÉSENTANT DES PATHOLOGIES RESPIRATOIRES DU SOMMEIL.**

Document élaboré de façon conjointe par les CNP de pneumologie et de cardiologie. Il précise les règles de bonnes pratiques devant être respectées par les cardiologues prenant en charge des pathologies respiratoires du sommeil. Il s'appuie sur les référentiels existants, notamment :

**Société de Pneumologie de Langue Française SPLF 2010** | Recommandation pour la pratique clinique du syndrome d'apnées hypopnées obstructives du sommeil de l'adulte.

**HAS** | Place et conditions de réalisation de la polysomnographie de la polygraphie respiratoire dans les troubles du sommeil, mai 2012.

**Les recommandations s'accordent sur le fait que les médecins participant à l'interprétation des examens du sommeil doivent avoir une formation adaptée sur les pathologies du sommeil et une formation pratique sur l'utilisation des appareils.**

L'arrêté modifiant la LPPR de la PPC (ventilation en pression positive), pour le traitement du syndrome d'apnée du sommeil est entré en vigueur au 1er janvier 2018.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=C56F9553FA49D6BE399FEED769766743.tplgfr39s\\_2?cidTexte=JORFTEXT000036209897&idArticle=JORFARTI000036209901&dateTexte=20171216&categorieLien=cid](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=C56F9553FA49D6BE399FEED769766743.tplgfr39s_2?cidTexte=JORFTEXT000036209897&idArticle=JORFARTI000036209901&dateTexte=20171216&categorieLien=cid)

Les médecins qui voudront poursuivre cette activité, devront avoir effectué avant le 1er janvier 2020, une formation validante, qui sera entérinée par le CNP (Comité National Professionnel) de chaque spécialité et validée par le CNOM.

# LES DIFFÉRENTES FORMATIONS

**LA PRISE EN CHARGE EN CARDIOLOGIE EST UNE NÉCESSITÉ, C'EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ : ENVIRON 1 000 CARDIOLOGUES PRATIQUENT LA POLYGRAPHIE VENTILATOIRE.**

Les formations recommandées en 2015 par les CNP de cardiologie et de pneumologie :

- DIU le sommeil et sa pathologie
- CardioSleep Formations
- Les Ateliers d'Arcachon
- JPRS : journées pratiques respiration sommeil
- MACS formation

## *pourquoi choisir* **CardioSleep ?**

A côté des autres formations, **CardioSleep Formations** est :

- Spécifiquement adaptée à la pratique des cardiologues.
- Délivrée par une équipe de cardiologues détenteurs du DIU du sommeil, pour les cardiologues.
- Agréée DPC, elle répond aux objectifs précis de préparation des cardiologues à la prise en charge des TRS dans le cadre de leur spécialité.

**Numéro organisme: 7962**



**ANDPC HABILITÉ À  
DÉLIVRER DES  
PROGRAMMES DE  
DPC**



# OBJECTIFS DE LA FORMATION

CETTE FORMATION D'UNE JOURNÉE A POUR BUT **D'APPROFONDIR LES NOTIONS ABORDÉES LORS DES MODULES DIAGNOSTIC ET THÉRAPEUTIQUE**, AFIN D'AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE ET LE SUIVI DES PATHOLOGIES RESPIRATOIRES DU SOMMEIL.

## *module de* **perfectionnement**

Perfectionnement au  
**DIAGNOSTIC ET À LA PRISE EN CHARGE DU SAS**

Entraînement à la  
**LECTURE DE TRACÉS POLYGRAPHIQUES**

Etude de  
**CAS CLINIQUES COMPLEXES**

Etude de  
**CAS SÉLECTIONNÉS PAR LES PARTICIPANTS**

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## PERFECTIONNEMENT AU DIAGNOSTIC ET A LA PRISE EN CHARGE DU SAS

8h00 – 8h30	Introduction et présentation du cours
8h30 – 10h30	<b>ÉTUDE DE CAS CLINIQUES</b> <b>TRAVAIL PAR GROUPE DE 6 PARTICIPANTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lecture de polygraphie ventilatoire et polysomnographie</li><li>• Diagnostic d'une somnolence diurne excessive</li><li>• La ventilation du SAS obstructif</li><li>• Le SAS central</li></ul>
10h30 – 11h00	Pause
11h00 – 12h30	<b>ÉTUDE DE CAS CLINIQUES</b> <b>TRAVAIL PAR GROUPE DE 6 PARTICIPANTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les données machines</li><li>• Les alternatives à la PPC</li><li>• La somnolence résiduelle sous PPC</li></ul>
12h30 – 13h30	Déjeuner
13h30 – 15h30	<b>ÉTUDE DE CAS CLINIQUES</b> <b>TRAVAIL PAR GROUPE DE 6 PARTICIPANTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les événements respiratoires résiduels sous PPC et SAS émergent</li><li>• La conduite à tenir en cas de pathologies respiratoires associées au SAS</li><li>• La réglementation somnolence et conduite automobile</li></ul>
15h30 – 17h00	<b>DISCUSSION AUTOUR DE CAS CLINIQUES</b> <b>CAS CLINIQUES SÉLECTIONNÉS PAR LES PARTICIPANTS</b>
17h00-17h30	<b>QUIZZ : PIÈGES ET ASTUCES</b>

**FIN DE LA FORMATION**

# BULLETIN D'INSCRIPTION MÉDECIN

**MODULE DU 09 OCTOBRE 2021**

Civilité :      Madame    Monsieur

Titre : ..... Spécialité : .....

Nom : ... ..... Prénom : .....

Adresse: .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Mobile : ..... Num RPPS : .....

E-Mail (obligatoire) : .....

Mode d'exercice dominant :      Salarié    Libéral    Mixte

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de ventes mentionnées ci-après. (Obligatoire).**

## **FRAIS D'INSCRIPTION \***

800,00 € TTC

## **HÉBERGEMENT ET OPTIONS \*\***

### Hôtel

Nuit du 08 Octobre ..... 150,00 €

## **RÈGLEMENT**

Bulletin à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « C&SA » à l'adresse suivante : Agence MACOGESTION, 15 rue de la Bergerie, 64 200 BIARRITZ

\* Les droits d'inscription comprennent les frais de dossier, les supports de travail, l'enseignement, les pauses café et le déjeuner durant la journée de formation.

\*\* Options selon disponibilités à la date de réception de votre bulletin

# RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

MODULE DU 09 OCTOBRE 2021

## INSCRIPTION DPC

Je souhaite m'inscrire à la formation en DPC :

1/ Je me connecte sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr)

Je cherche la formation à l'aide des références suivantes: Numéro organisme **7962** et référence de l'action **79622100003**.

2/ Je sélectionne la date souhaitée

3/ J'envoie un chèque de caution d'un montant de 800€ avec mon bulletin de participation

Selon le montant de votre prise en charge, un complément pourra demeurer à votre charge.

*Si la formation est suivie dans son intégralité, le chèque de caution vous sera restitué et ne sera donc pas encaissé.*

RÉCAPITULATIF	Prix Unitaire	Prise en charge DPC	TOTAL
<b>FORMATION</b> Module de Perfectionnement	800 €		
<b>HÉBERGEMENT</b> Nuit du 08 Octobre	150 €	0 €	
<b>TOTAL TTC</b>			

J'envoie mon chèque par voie postale à l'ordre de « **C&SA** » à l'adresse suivante : Agence MACOGESTION, 15 rue de la Bergerie, 64 200 BIARRITZ



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## TARIFS, RÈGLEMENT, FACTURATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux cours, aux ateliers, les supports de cours ainsi que les pauses et le déjeuner. Les frais de réservation hôtelière ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

Le coût de toute formation commencée est intégralement dû.

Le paiement de l'intégralité du coût de la formation est à effectuer à l'inscription afin de valider votre participation.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation **si celle-ci est suivie dans son INTEGRALITE.**

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à ladite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation.

Au vu du contexte sanitaire, si nous nous voyons dans l'obligation de transformer la formation présentielle en format classe virtuelle, aucun remboursement ne pourra être demandé hormis bien sûr les frais d'hébergement. Une formation suivie en classe virtuelle est considérée comme étant une formation présidentielle par L'Agence Nationale du DPC.

Cardiosleep se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

## INFORMATIONS LOGISTIQUE

Agence MACOGESTION

15 rue de la Bergerie

64 200 BIARRITZ

Coralie MARTIN : 06 77 85 60 41

contact@cardiosleep.fr